

R. 1113221  
 93654, portant intérêt au temple six pour cent l'an et  
 suivant acte devant  
 J. Forest, N.P., le  
 30 sept., 1938.  
 Joseph Camirand  
 la somme quinquante  
 totale de la somme  
 six à lui due, en  
 vertu des transports  
 ci-dessus.  
 J. Forest

93654, portant intérêt au temple six pour cent l'an et  
 actuellement due par M. Donat Brown propriétaire actuel  
 des immeubles décrits dans le dit acte de vente et qui sont  
 les lots numéros quatre cent quarante-deux et quatre cent  
 quarante-trois (442-443) du cadastre officiel par la pa-  
 roisse de St-Maurice. Au moyen des présentes le sieur  
 Joseph Camirand, recevra la dite somme de deux cent  
 cinquante piastres du sieur Donat Brown avec tous an-  
 tris qui'il appartiendra, à l'effet de qu'il le cédant  
 promet et s'engage dans tous les droits actions, privilèges  
 et hypothèques lui résultant de ce dit acte et de son  
 enregistrement. Le cédant a déjà transporté trois cent  
 cinquante piastres au sieur Joseph Camirand par acte  
 reçu devant le commissaire notaire le 11 janvier 1937 avec  
 le présent transport, par forme six cents piastres et il est  
 convenu que le sieur Joseph Camirand aura le droit  
 au 11 janvier prochain de retirer l'intérêt sur la somme  
 de six cents piastres pour six mois et ensuite tous les six mois.  
 Le transport est fait pour somme de deux cent  
 cinquante piastres que le cédant reconnaît avoir reçue du  
 sieur Joseph Camirand à qui il donne quittance entière.  
 L'acte est fait et passé aux trois-vingt, les jour, mois et an  
 en premier lieu ci-dessus mentionnés par le numéro dix  
 mille huit cent quatre-vingt-huit. Et après lecture faite,  
 les parties ont signé avec le dit notaire (signé) Pierre Laga, Joseph  
 Camirand, J. Donat Brown et copie de la minute des  
 présentes, demeuré en son étude J. Forest, N.P.

No. 104037 - Devant l'acte J. St. Baptiste, notaire public pour  
 le district de la Rivière des Quatre-Cantons, résidant et exerçant son office d'affaires  
 à Montréal le huit octobre mil à Sharrivigan Falls, a comparu: Arthur L. Hubert, journalier,  
 résidant trente sept d'Almarville. Lequel a par les présentes, rendu, cédé et transporté,  
 J. L. Lacombe, avec garantie contre tous troubles, évictions, dettes et hypo-  
 théques, à l'ancien banquier, résidant à Almarville, de même lieu,  
 présent et acceptant, agissant, savoir: - Signatures: -  
 "Un emplacement situé à Almarville susdit, contenant  
 cinquante pieds de largeur sur la profondeur de cent pieds  
 mesure anglaise, plus ou moins faisant partie du lot de  
 terre (numéro vingt-cinq de subdivision de ce lot, cadastral  
 numéro neuf cent dix-neuf (919-25) aux plans et livres de  
 plans officiels de la paroisse de Notre-Dame-de-Mont-Carmel.  
 borné au nord par la rue Arthur, du côté nord-est et du côté  
 sud-ouest par Frédéric Stupiane (aujourd'hui Guil. Hamelin)  
 et du côté Est par Louis Doucet; avec ensemble la maison et  
 autres constructions y existant." Titres. Appartenant au vendeur  
 se desu. rendu pour l'avoir acquis de Jean Lefebvre



